

PROCES-VERBAL
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 juillet 2024
à 19 heures 30
à la salle du conseil municipal

Séance n° 05

Le Maire certifie que :

- La convocation a été faite le 11 juillet 2024 et affichée le 11 juillet 2024
- Le compte-rendu est affiché le 16 juillet 2024
- Le nombre des membres en exercice est de : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des GRANGES NARBOZ s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de CHARMIER Raphaël.

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs

CHARMIER Raphaël, VUILLEMIN Sophie, MINARY Claude, DENERVAUD Laurent, VACCA Fernand, ROUSSET Christophe, VOUILLOT Nelly, HENRIET Marielle, JAVAUX Augustin

Absents excusés : M. LAITHIER Gérard, Mme CHEVENEMENT Isabelle, M. MAIRE Gérard, Mme MARGUET Cindy, Mme BERTIN-MOUROT Chantal, Mme MOUREAUX Arlette

Pouvoirs : M. LAITHIER Gérard donne pouvoir à Mme VUILLEMIN Sophie
Mme CHEVENEMENT Isabelle donne pouvoir à Mme VOUILLOT Nelly
M. MAIRE Gérard donne pouvoir à M. MINARY Claude
Mme MARGUET Cindy donne pouvoir à M. CHARMIER Raphaël
Mme BERTIN-MOUROT Chantal donne pouvoir à ROUSSET Christophe
Mme MOUREAUX Arlette donne pouvoir à VACCA Fernand

Ordre du jour :

- **Compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2024**
- **Compte rendu des commissions de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et compte rendu des commissions municipales.**

1. Construction d'une maison médicale – marchés
2. Budget caveaux – Décision Modificative n°1
3. Budget bois – Décision Modificative n°1
4. Budget bois – Consultation du bois non soumis
5. Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
6. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme VUILLEMIN Sophie secrétaire de séance.

-
- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2024**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 18 juin 2024 à l'unanimité.

- **Compte rendu des commissions de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et compte rendu des commissions municipales.**

➤ Commission ordures ménagères :

Le nombre de levées de bac OMR a baissé de 20% en 2023 par rapport à 2022.

Le service de gestion des déchets comprend 14 agents, 2 véhicules de collecte. Le coût global du service revient à 119€ / habitant.

Séance n°04 – 18 juin 2024

LOT	OBJET DU LOT	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	Désamiantage – déplombage	STOP AMIANTE	11 768,07 €	14 121,68 €
2	Démolition – terrassements – VRD	Négociation		
3	Maçonnerie	DE GIORGI	268 213,59 €	321 856,31 €
4	Façades	BLONGLET	159 164,05 €	190 996,86 €
5	Charpente – ossature bois – Couverture tuiles – zinguerie	Négociation		
6	Étanchéité	SFCA	15 340,67 €	18 408,80 €
7	Menuiseries extérieures aluminium	Négociation		
8	Menuiseries intérieures bois	Négociation		
9	Cloisons peintures isolations	SARL CIGLIA	122 737,38 €	147 284,86 €
10	Revêtements de sols– faïences	SARL TACHIN	27 127,50 €	32 553,00 €
11	Revêtements de sols – PVC	SARL TACHIN	17 703,33 €	21 244,00 €
12	CVC – chauffage – ventilation - climatisation	BFC CONCEPT	108 564,64 €	130 277,57 €
13	Plomberie – sanitaire	PECCLLET MICHEL	53 366,14 €	64 039,37 €
14	Ascenseur	ORANA ACREM	22 350,00 €	26 820,00 €
15	Électricité – courants faibles	Négociation		

- Autorise le maire à signer les marchés pour les lots désignés ci-dessus.

Séance n°05 – Affaire n°02		DL 240502
Présents : 9	Abstention : 0	En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
Pouvoirs : 6	Pour : 15	le Maire certifie le caractère exécutoire
Suffrages exprimés : 15	Contre : 0	du présent acte
		Le 17 JUIL. 2024

OBJET : Budget caveaux – Décision Modificative n°1

Le Maire expose que le montant total des travaux pour construire 6 nouvelles cavurnes étant supérieur à ce qu'il était envisagé, il y a lieu réaliser la décision modificative budgétaire suivante :

Section	Dép/ Rec	Intitulé	art/ Chap	Prévu 2024	Opération s/ crédits inscrits au BP 2024 Objet de la Présente DM		Inscription BP 2024 Compte tenu de la DM
				(a)€	+	(b) + ou -.....€	(a) ± (b)
Fonct.	Dep.	Achat de matériel équipement	605/011	2 000.00 €	+	1 000.00 €	3 000.00 €
Fonct.	Rec.	Ventes de produits finis	701/70	26 374.17 €	+	1 000.00 €	27 374.17 €

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- Approuve cette décision modificative budgétaire n°1,
- Charge le Maire de procéder aux écritures comptables nécessaires.

Séance n°05 – Affaire n°03		DL 240503
Présents : 9	Abstention : 0	En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
Pouvoirs : 6	Pour : 15	le Maire certifie le caractère exécutoire
Suffrages exprimés : 15	Contre : 0	du présent acte
		Le 17 JUIL. 2024

OBJET : Budget bois – Décision Modificative n°1

Le Maire expose au Conseil Municipal que le budget annexe du bois doit supporter une augmentation des dépenses liées aux frais de vente de bois.

Il y a lieu de réaliser une décision modificative budgétaire.

Les recettes de fonctionnement étant supérieures à ce qu'il a été prévu au budget, il est possible d'augmenter les dépenses de fonctionnement comme suit :

	Dép/		Chap/	Prévu	Opération s/ crédits	Inscription BP 2024
--	------	--	-------	-------	----------------------	------------------------

5) Décision du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

D30/2024 Déclaration d'intention d'aliéner

Décision de ne pas exercer son droit de préemption concernant le bien cadastré :

Parcelles	Contenances	Adresses
B 533	00 ha 05 a 70 ca	Les Granges Dessus
B 534	00 ha 16 a 00 ca	Les Granges Dessus
B 536	00 ha 04 a 99 ca	Les Granges Dessus

D31/2024 Dans le cadre des travaux sylvicoles sur la forêt communale de Granges Narboz dans la parcelle 31 pour le dégagement des semis, il y a lieu de passer un marché avec :

EI BAUD JEAN-MICHEL 3 bis rue du Mont – 25 520 EVILLERS pour un montant total de 5 950.00 € HT – 6 545.00 € TTC

D32/2024 Est approuvé un avenant au contrat d'assurance avec GROUPAMA (VILLASSUR) concernant une mise à jour des garanties (cyberattaques et couverture, suivi des sinistres liés à des catastrophes naturelles et situations épidémiques) à compter du 1^{er} août 2024.

Les autres dispositions du contrat en cours restent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

D33/2024 Dans le cadre de l'abattage, façonnage, débardage de grumes et cubage sur des parcelles diverses de chablis, il y a lieu de passer un marché avec :

- la société SARL BERTIN Père et Fils – 15, rue des Pesettes – 25 300 GRANGES-NARBOZ, selon les modalités suivantes :

- Abattage / Façonnage de grumes de résineux pour un montant unitaire de 13.50 €/M3 HT
- Débardage de grumes de résineux pour un montant unitaire de 9.85€/M3 HT
- Cubage et classement pour un montant unitaire de 1.00 €/M3 HT

Soit 24.35€ HT /m3 –estimation à 200 m3, pour un total prévisionnel de 4 870.00 € HT.

D34/2024 Déclaration d'intention d'aliéner

Décision de ne pas exercer son droit de préemption concernant le bien cadastré :

Parcelles	Contenances	Adresses
AB 286	00 ha 05 a 39 ca	11 Grande Rue

6) Questions diverses

De la part de M. Gérard LAITHIER, il est demandé l'avis du conseil municipal concernant la vente d'une parcelle supplémentaire au lotissement Clos Landry II. Le conseil émet un avis défavorable pour le moment et précise que ce point sera réétudié ultérieurement en fonction des besoins financiers de la commune.

Le Maire remercie le club déco pour ses réalisations en rapport avec l'actualité des jeux olympiques ainsi que la famille LIGIER pour le moment de convivialité à l'occasion des 100 ans de M. Louis LIGIER.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,
Raphaël CHARMIER

Le Secrétaire de séance
Sophie VUILLEMIN

